

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW code 01
et hebdomas régionaux**Le ministre Jean Boulet annonce une hausse de plus de 180 000 \$ du financement des corporations de développement communautaire**

Québec, le 17 juin 2020. – Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, annonce une hausse de 181 469 \$ du financement récurrent des corporations de développement communautaire (CDC). Cette somme sera partagée entre la Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC) et les CDC.

Chaque organisation bénéficie d'une augmentation de son financement variant de 1 594 \$ à 6 180 \$ selon son budget annuel actuel et les territoires qu'elle couvre, lui permettant ainsi de maintenir les services qu'elle procure à la population.

Actuellement présentes dans 14 régions du Québec, les CDC, au nombre de 65, regroupent plus de 2 500 organismes communautaires et entreprises d'économie sociale intervenant dans de multiples secteurs. Elles sont actives dans une multitude de domaines, dont ceux de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de la défense des droits ainsi que du logement.

Citations :

« Les CDC jouent un rôle majeur dans le développement social et communautaire du Québec. Le fait qu'elles soient bien ancrées dans leur milieu respectif leur permet de connaître ses besoins réels et ses enjeux. Par la hausse de leur financement récurrent, que j'annonce aujourd'hui, votre gouvernement confirme toute leur importance dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Je suis convaincu que la présence d'un mouvement communautaire solide est, plus que jamais, nécessaire pour qu'un plus grand nombre de Québécoises et de Québécois puissent prendre la place qui leur revient au sein de notre société. »

Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie

« Ce nouveau soutien financier est évidemment très bien reçu par la Table nationale, car il contribuera au maintien de la capacité d'agir des CDC. Il est d'autant plus essentiel que leur leadership en matière de développement social local se révèle crucial en ce contexte de crise sanitaire. La hausse du financement permettra notamment de renforcer le soutien que les CDC offrent aux organismes communautaires ainsi que de confirmer le rôle que ces organismes jouent dans la concertation et le développement de projets répondant aux besoins des personnes les plus vulnérables de nos communautés. »

Marie-Line Audet, directrice générale de la Table nationale des Corporations de développement communautaire

Faits saillants :

- Le [Programme de soutien financier des corporations de développement communautaire](#) vise à soutenir et à consolider financièrement les CDC dont la mission principale est de contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les milieux locaux.
- Les objectifs et les champs d'intervention du Programme sont les suivants :
 - permettre de regrouper les organisations communautaires sur leur territoire et d'exercer les pressions appropriées;
 - aider à coordonner, dans chaque territoire, l'action des organismes communautaires qui sont impliqués dans la lutte contre la pauvreté;
 - être un catalyseur de projets issus du milieu communautaire, en matière de lutte contre la pauvreté;
 - stimuler le développement socioéconomique d'une communauté par la contribution du secteur communautaire;
 - permettre de mener diverses actions en concertation avec des partenaires de différents milieux en vue de lutter contre la pauvreté.
- Rappelons que cette hausse de 181 469 \$ s'ajoute à la hausse de 290 006 \$ annoncée le 19 juillet 2019.

Pour en savoir plus sur ses activités, suivez le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur les médias sociaux :



facebook.com/TravailEmploiSolidaritesocialeQuebec



twitter.com/Gouv_MTESS



linkedin.com/company/ministere-travail-emploi-solidarite-sociale-quebec

– 30 –

Source : Maude Méthot-Faniel
Attachée de presse
Cabinet du ministre du
Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
et ministre responsable
de la région de la Mauricie
Tél. : 418 643-4810

Renseignements : Relations avec les médias
Direction des
communications
Ministère du Travail,
de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Tél. : 418 643-9796